

« C'est une folie de laisser autant de biens religieux sans protection » : les églises de France en mode survie

Intrusions, vols, vandalismes, incendies... En 2023, nos églises sont plus que jamais des cibles idéales pour les malfaiteurs. Au-delà des mesures de protection élémentaires, certains acteurs en appellent à davantage de responsabilité et de vigilance.



Depuis de nombreuses années, le patrimoine religieux est non seulement victime de l'usure du temps, mais aussi de vandalismes à répétition.

- FREDERIC PETRY Hans Lucas via AFP

Publié le 22/11/2023 à 16:44

Société

Mercredi 12 avril 2023, 14h. Le sacristain de l'église Sainte-Madeleine, à Angers, découvre l'édifice mis à sac. Des statues du Christ, de la Vierge Marie et d'anges ont été décapitées. Un crucifix a été cassé, tandis que le maître-autel central a été détruit. Un « désastre », dans une église pourtant « ouverte à tout le monde, de 8h à 19h, dans un quartier animé », souffle une habituée des lieux, paroissienne depuis vingt ans. Pour autant, l'équipe paroissiale n'a pas souhaité modifier les horaires d'ouverture ou sécuriser davantage les lieux. « La peur n'amène rien de bon », ajoute fièrement cette paroissienne. Un épisode parmi tant d'autres, au cours d'une année 2023 particulièrement marquée par des actes antichrétiens.

Depuis de nombreuses années, [le patrimoine religieux](#) est non seulement victime de l'usure du temps, mais aussi de vandalismes à répétition. Largement ouvertes en journée, faisant rarement l'objet de surveillance, les églises sont la proie d'intrusions malveillantes. Dernier épisode en date : la basilique du Sacré-Cœur de Rouen, pillée et saccagée dans la nuit du 14 au 15 novembre. Un « carnage », représentant « des dizaines de milliers d'euros de dégâts ». Des traces d'effraction auraient été repérées par les forces de l'ordre. 2023, c'était aussi huit églises vandalisées pour la seule ville de Paris, entre janvier et mars. Selon *Le Figaro*, en 2018, un bilan de la gendarmerie faisait état de 877 dégradations et 129 vols ciblant des lieux de culte catholiques. Plus récemment, un rapport rendu public en mars 2022 recensait pour l'année 2021, 857 faits antichrétiens, dont 92% concernaient des atteintes aux biens. Des chiffres alarmants, mais qui soulèvent cette question préoccupante : faut-il davantage sécuriser des lieux qui invitent pourtant à l'accueil de tous, sans restriction ?

À lire aussi



« La nature nous ramène à notre fragilité » : les églises secouées par la tempête Ciaran

Les mesures de protection préconisées

« C'est une folie de laisser autant de biens religieux sans protection », s'indigne Edouard de Lamaze, président de l'Observatoire du patrimoine religieux. Engagé pour la sauvegarde des biens religieux, celui-ci plaide pour faire appliquer a minima les règles de sécurité élémentaires. « Concernant Rouen par exemple, il est invraisemblable qu'il n'existe pas de système d'alarme, que l'on peut trouver à moins de 400-500 euros. » Dans un « Petit guide pour renforcer [la sûreté des églises et des objets mobiliers](#) qui y sont conservés », la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Picardie listait en 2015 une série de mesures abondant dans ce sens. Adapter les heures d'ouverture aux saisons, fermer à clé le tabernacle, ne pas laisser des objets intéressants à portée de la main, vider les troncs régulièrement, établir, si possible, un chemin de ronde, s'assurer de la qualité des serrures... Autant de mesures qui reposent sur « le bon sens », glisse une source travaillant aux affaires culturelles. « Une église de la Somme est actuellement en travaux, on y entre comme dans un moulin par une petite porte dont le bois est pourri. On leur a demandé d'y ajouter au moins une chaîne assortie d'un cadenas. » « Le maître-mot, c'est entretenir, surveiller et restaurer », soutien Edouard de Lamaze. Mais sécuriser, c'est d'abord connaître.

À lire aussi



[Églises vandalisées à Angers : un homme interpellé et hospitalisé en psychiatrie](#)

Réaliser un inventaire

Les vols de statues et autres objets sacrés sont légion. « Très régulièrement, ces objets sont revendus sur des marchés. L'avantage, c'est qu'ils sont très bien identifiables », indique le président de l'Observatoire du patrimoine religieux. A condition d'avoir réalisé au préalable un inventaire précis des biens appartenant à telle église. « Il faut au minimum prendre une photo de chaque objet, la plus nette possible, explique notre source travaillant aux affaires culturelles. Ensuite, prendre les dimensions et préciser le matériau pour identifier au mieux l'objet en cas de vol. Enfin, il faut s'assurer que ces éléments soient conservés, numérisés et sauvegardés sur les ordinateurs de la commune. » « Il serait intéressant de refaire un inventaire complet des biens de l'Eglise en France pour le comparer avec le précédent », ajoute Edouard de Lamaze. Sauf qu'un tel travail n'a pas été fait depuis... 1905.

À lire aussi



[Un groupe de Roumains condamné après le pillage de sept églises](#)

Le manque de présence humaine

Autre faille dans la protection efficace de ce patrimoine : le facteur humain, qui manque cruellement à l'appel. « Le premier facteur de sûreté reste toujours la présence et la vigilance humaines », précisait le petit guide publié par la DRAC de la région Picardie. « L'idéal serait que quelqu'un entre dans l'église régulièrement, matin et soir », glisse notre source. « Jusqu'ici, on n'a pas pris les moyens nécessaires pour parer à [ces actes de vandalisme](#), tempête Edouard de Lamaze. L'ennui, c'est que nombre de communes ne peuvent pas se payer le luxe d'un vigile quand c'est nécessaire, ou d'un sacristain régulièrement sur place. »

A défaut d'une vigilance accrue, qui pourrait ternir l'idée d'un lieu ouvert et accessible à tous et à toute heure, notre source au ministère de la Culture en appelle à un usage plus important des églises. « On peut

mettre les systèmes de surveillance les plus sophistiqués dans une église, c'est la présence humaine qui dissuade un malfaiteur. D'autant plus lorsqu'il s'agit de la célébration d'un office. L'usage est protecteur. » Un édifice dont on a l'usage, on en prend soin. A l'inverse, « tout bien abandonné est en danger », soupire Edouard de Lamaze.

À lire aussi

[« Vouloir détruire les églises rurales, c'est une attitude très parisienne »](#)

Multiplier les initiatives de sauvegarde

En France, 90% des églises construites avant la loi de 1905 sont la propriété des communes. La loi dispose que « la sécurité étant de la responsabilité des communes, celle-ci doit faire exécuter les travaux nécessaires à la bonne conservation des édifices ». La réalité n'est pas toujours conforme à ce principe. « Il y a une prise de responsabilité énorme des mairies qui devrait être faite, s'agace Edouard de Lamaze. Pour 65% des incendies dans les églises, le sinistre est dû à un défaut d'installation électrique. En avril 2021, un incendie avait ravagé l'église de Romilly-la-Puthenaye, à cause de l'installation de chauffage électrique qui n'avait pu être entretenue en raison du Covid. » L'avocat plaide pour une aide financière des régions envers les édifices religieux, pour pallier les difficultés de certaines mairies, de moins en moins alimentées par les aides d'Etat. « C'est ce que la région Normandie a mis en place », cite-il en exemple.

À lire aussi



[L'État lance une collecte nationale pour les petits édifices religieux](#)

En septembre 2023, Emmanuel Macron avait annoncé le lancement d'une souscription nationale en faveur des édifices religieux appartenant aux communes de moins de 10 000 habitants. Cette

collecte, qui sera menée par la Fondation du patrimoine, se donne l'objectif d'atteindre 200 millions d'euros sur cinq ans, pour aider 1 000 édifices qui nécessitent des travaux de restauration et d'entretien. Un moyen de [lutter contre l'abandon progressif de ce patrimoine](#), alors que 2 500 à 3 000 édifices sont dans un état qui fait craindre pour leur survie, selon l'Observatoire du patrimoine religieux. D'autres aides existent pour la protection des lieux culturels, comme le Fonds interministériel de prévention contre la délinquance (FIPD). En 2018, 17 projets de sécurisation des bâtiments avaient pu être réalisés grâce à une subvention de 297 125 euros. « *Nos églises renferment des trésors, il faut une prise de conscience générale et rapide* », conclut Edouard de Lamaze.

À lire aussi



« Halte-là, Roselyne ! Il faut sauver les églises, patrimoine vivant, et non les détruire ! »

Louis de La Houplière

•

[Afficher toutes les finalités](#)